

**Présents :**

Daniel AMIOT (président DSA), Thierry MAROLLEAU (Vice-président DSA), Catherine PUAUT (Vice-présidente DSA), Jean-Marie-TALON (maire délégué de Saint-Marsault) Jean-Claude BONNEAU (maire délégué de Saint-Aubin de B.), Guy HAY et Claude DEBARRE (élus de Saint-Aubin), Jean-Claude BRIANCEAU et Jacky AUBINEAU (Sèvre Environnement), Jean-Pierre BELIN et Alain CLOCHARD (DDT), Jean-François CHOUTEAU et Renaud LEGENDRE (riverains de Saint-Aubin de B.), Guy BREMAUD et Paul VIOLLEAU (riverains de la Forêt/Sèvre) Caroline BARBEY et Cédric LACHENAL (Ostwind) Philippe BODY et Dimitri CAILLAUD (Delta Sèvre Argent).

**Absents ou excusés:**

Dominique VINCEDEAU (Fédé. Chasse 79), André BOIZUMAULT (ACCA Saint-Marsault), Joseph COGNY (ACCA La Forêt/Sèvre), Jean-Claude ROBIN (ACCA Saint-Aubin de B.), Jean-Luc PACREAU (Familles Rurales), Comité Départemental de randonnée, Marie CHARUOT (Marcheurs Mauléonais), Damien GELLE (Office de Tourisme), Xavier FICHET (GODS), Nicolas COTREL (DSNE), Denis RENOUX (CRER), Raphaël GRIMALDI (CREN), Philippe BARRITAU (ADEME), Xavier VIAMONTE (DREAL), Sylvie MEYDIEU et Nathalie ROY (riveraines de Saint-Aubin de B.), Hervé MAROLLAUD (riverain de la Forêt/Sèvre), Philippe BREMOND, Claude PAPIN et Johnny BROSSEAU (vice-présidents DSA)

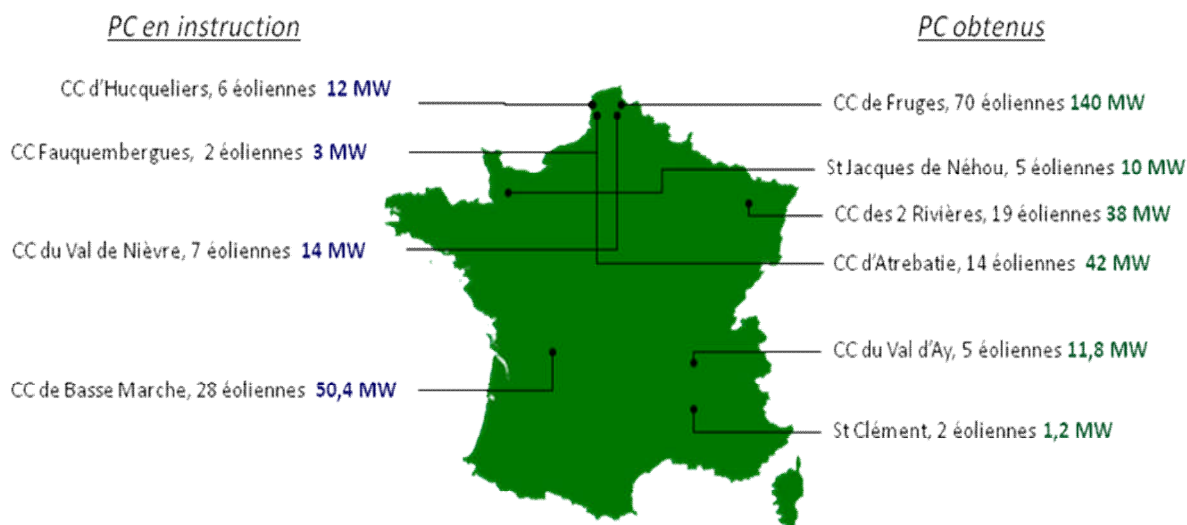
**Présentation des 2 projets éoliens (voir diaporama de la réunion)**

Dans un premier temps, Daniel AMIOT présente la démarche de la Communauté de Communes. Suite à la création de la Zone de Développement de l'Eolien en 2010, la Communauté de Communes a réalisé un appel à projet et a sélectionné Ostwind International pour les zones A (Saint-Aubin de B.) et C (La Forêt/Sèvre) et JMB Energie pour la zone B (Nueil-Les-Aubiers).

Dans un deuxième temps Caroline BARBEY présente la société Ostwind ainsi que l'avancement du projet. Les principaux points abordés sont les suivants :

**1) Présentation de la société :**

Ostwind, société familiale développe, construit et exploite des parcs éoliens en France, Allemagne et en République Tchèque. Sa filiale Française, dont le siège social se situe à Strasbourg depuis 1999 a acquis une solide expérience au travers de différents projets sur l'ensemble du territoire Français. Cela lui a permis d'acquérir l'éventail de projets suivants :

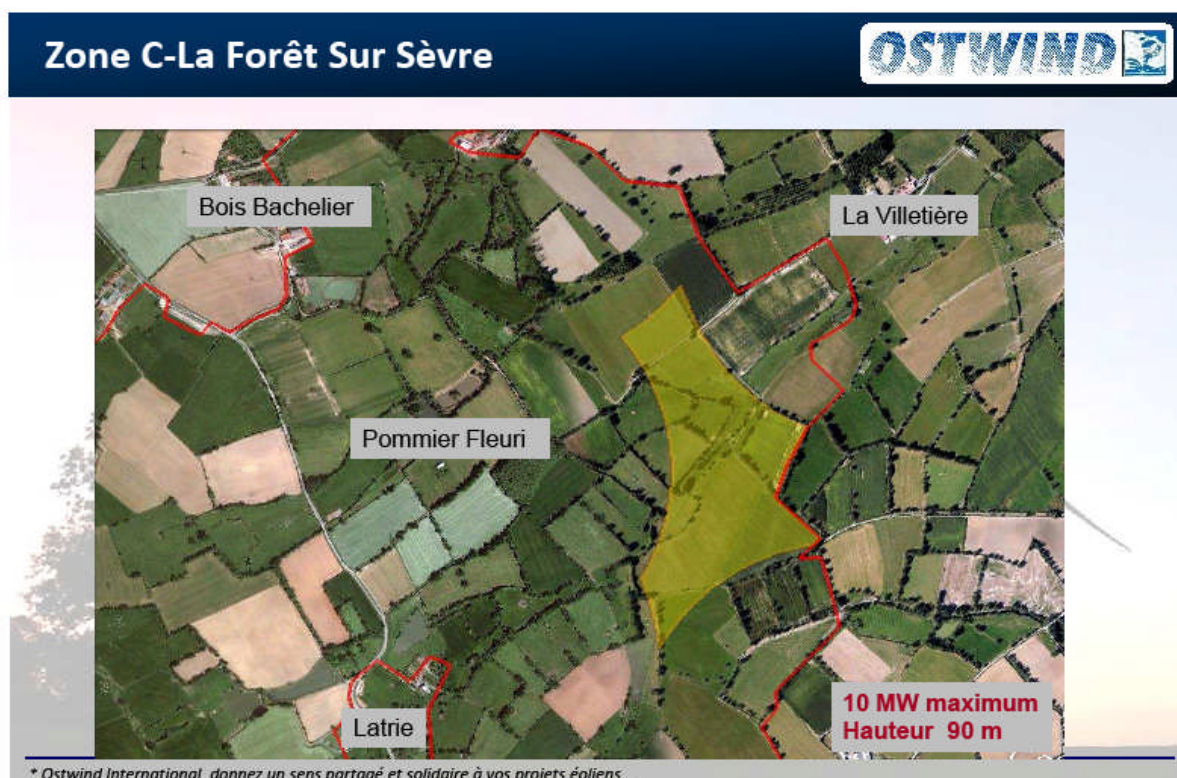
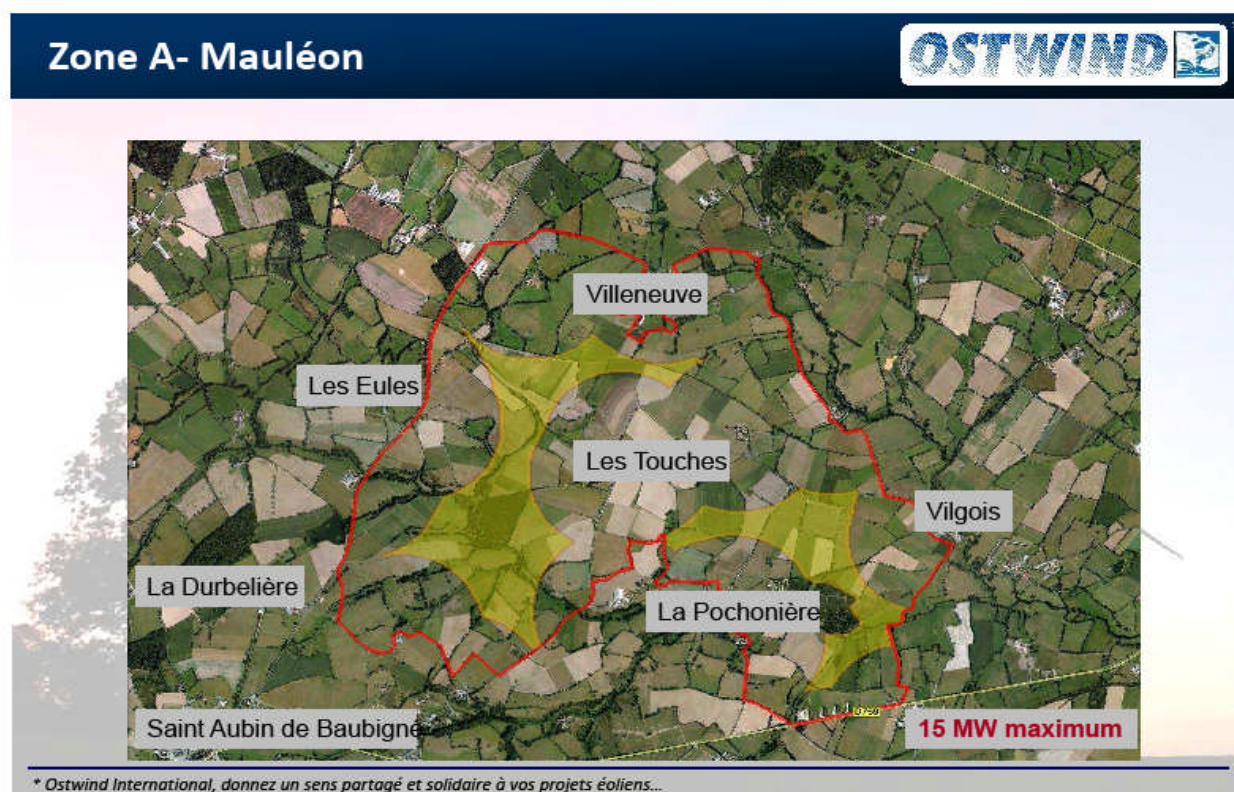


**79,4 MW, 43 éoliennes**

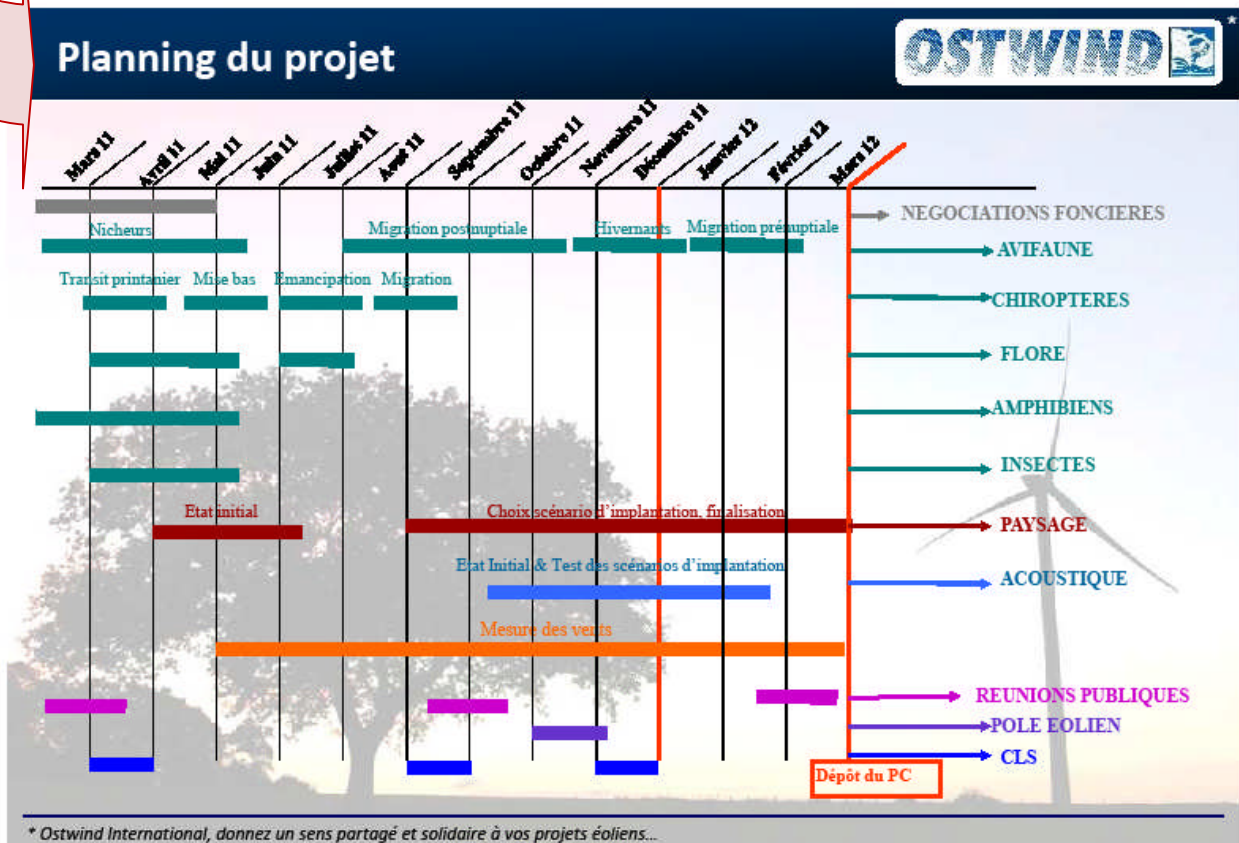
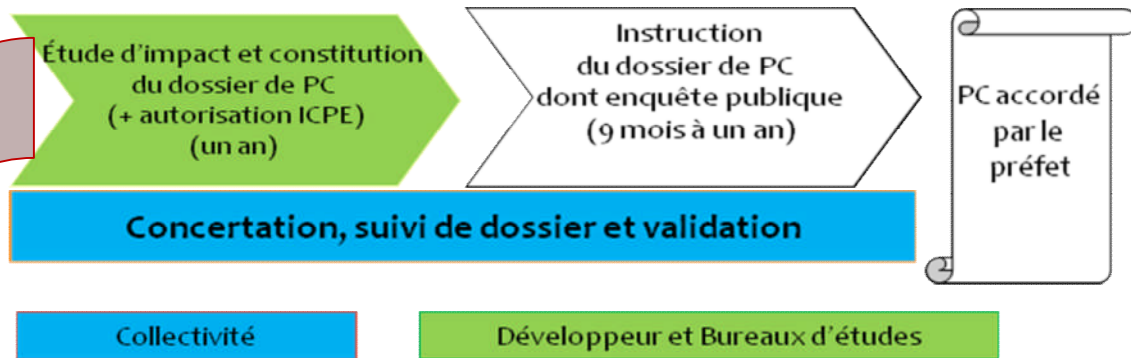
**243 MW, 115 éoliennes**

## 2) Les Zones d'Implantations Possibles

Ces zones ont été déterminées à l'intérieur des Zones de Développement Eolien acceptées par le Préfet en 2010, en fonction des servitudes techniques, environnementales et patrimoniales.



### 3) Etapes du développement d'un projet éolien



### 4) Le Comité Local de Suivi

#### Rôle:

Réunir et informer l'ensemble des acteurs du territoire

Suivre l'avancée des projets

Tendre vers un développement territorial harmonieux et solidaire des projets

#### Composition (1 CLS pour les 2 Zones):

Elus

Administrations

Associations (Randonnée, Chasse, Protection de la nature...), Office du Tourisme

Représentants de la population

## Tour de table

### **- Jacky AUBINEAU : quels sont les critères retenus pour les bureaux d'études et associations qui réalisent les études ? Sont-elles agréées ?**

Caroline BARBEY : Ostwind travaille en priorité avec les associations locales, et a choisi le Groupe Ornithologique des Deux Sèvres pour les oiseaux et le bureau d'études Calidris pour les études faune, flore et chiroptères. DSNE a été consultée mais n'était pas disponible. Ces études suivent la méthodologie proposée dans le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, rédigé par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer.

### **- Renaud LEGENDRE : A quel moment les propositions d'aménagement des particuliers doivent-elles être réalisées ? Est-il nécessaire de faire une demande écrite avant le CLS ?**

Caroline BARBEY : L'objectif des CLS est de faire remonter les informations, les remarques et les demandes. Il s'avère cependant nécessaire de connaître plus précisément l'implantation future des éoliennes afin d'étudier des propositions. Cette implantation sera plus précise après les résultats des différentes études préalables, soit à partir de Septembre.

Daniel AMIOT juge nécessaire qu'un maximum d'informations soit remontées d'ici le prochain CLS de Septembre.

Jean-Marie TALON précise que les demandes peuvent être effectuées par les propriétaires directement à l'opérateur (Tel : 06.01.18.62.35/barbey@ostwind.fr).

### **- Renaud LEGENDRE : A quelle période aura lieu la prochaine réunion publique ?**

Caroline BARBEY : Des réunions publiques se sont déroulées début Avril pendant la semaine du développement durable. Les prochaines réunions devraient avoir lieu dès que nous aurons les résultats des différentes expertises (Naturalistes, paysagères, acoustique..).

Le dépôt des permis de construire est prévu au cours du premier trimestre 2012. Pendant la période d'instruction, d'environ 1 an, une enquête publique sera organisée par la préfecture. Suite au Grenelle II qui a classé les éoliennes en régime ICPE, les modalités d'instructions pourront être amenées à évoluer. A ce sujet, Jean-Pierre BELIN précise que le décret est prévu pour le 13 juillet 2011.

### **- Jean-François CHOUTEAU : Les exploitants et propriétaires sont-ils avertis lorsque les bureaux d'études entrent sur leurs parcelles ?**

Caroline BARBEY : Normalement, les bureaux d'études ne vont pas sur les parcelles, après un travail bibliographique ils vont sur le terrain mais restent sur le domaine public.

Cependant il a été constaté que certains entraient quand même sur les parcelles. A ce sujet Daniel AMIOT précise qu'Ostwind devra avertir les bureaux d'études de l'obligation de prévenir le propriétaire et l'exploitant avant de pénétrer sur une parcelle. Ostwind s'engage à le faire.

### **- Jacky AUBINEAU : Quels sont les modalités techniques d'aménagement du projet ?**

Celles-ci seront définies au cours de l'avancée du projet et inscrites dans l'étude d'impact, pièce maîtresse du permis de construire. Les éventuelles remarques seront à faire avant le dépôt du permis de construire.

### **- Jean-Pierre BELIN : Les sites potentiels voisins comme la zone B sur Nueil-Les-Aubiers ou la Vendée sont-ils pris en compte ?**

Caroline BARBEY : Le site de la zone B développé par JMB est pris en compte car il est situé à proximité et est une composante de la ZDE de Delta Sèvre Argent. L'entreprise JMB est actuellement au stade du dépôt de permis de construire.

Daniel AMIOT précise que la Communauté de Communes a été sollicitée dans le cadre de la création de la ZDE de la Communauté de Communes du Bocage (49).

Dimitri CAILLAUD ajoute que cette ZDE est située à moins de 10 km des zones A et B, le Delta Sèvre Argent a émis un avis favorable à la création de cette ZDE en soulignant la nécessité d'une cohérence paysagère avec les zones A et B.

**- Renaud LEGENDRE : A ce sujet, le parc de la zone B peut-il avoir une influence sur l'implantation paysagère du parc de Saint-Aubin ? Comment se déroule la concertation sur la zone B ?**

Caroline BARBEY : Ostwind devra prendre en compte la disposition prévue des éoliennes sur la zone B pour une meilleure insertion paysagère.

Dimitri CAILLAUD : Il n'y a pas de CLS sur la zone B, JMB a fait des réunions avec les riverains, a rencontré les services de l'Etat et a organisé une réunion publique où une cinquantaine de personnes était présente.

### **Précisions sur la zone B : projet éolien de JMB Energie sur Nueil-Les-Aubiers**

Suite aux remarques du CLS, l'entreprise JMB a été contactée. Le dépôt du permis de construire est prévu pour fin Mai, la date de l'enquête publique sera précisée par les services instructeurs.

Comme convenu dans la convention signée avec la Communauté de Communes, JMB s'engage à organiser une réunion durant la première quinzaine de juillet afin de présenter ses choix concernant l'implantation des éoliennes ainsi que les mesures préventives, correctrices et compensatoires prévues dans l'étude d'impact.

Une journée « portes ouvertes » est également prévue à Nueil-Les-Aubiers au mois d'Octobre avec la possibilité de visiter un parc éolien voisin.